

CATALYSE

vous propose une liste de formations éligibles au CPF
par le biais du **CPF de transition**

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter
au 05 62 45 34 93 ou par mail catalyse@catalyse.fr



COMPTE PERSONNEL FORMATION de Transition Professionnelle



CATALYSE Expert vous accompagne dans la mise en place de votre formation et réalisera avec vous, une action de positionnement pour identifier les acquis, ce qui nous permettra de vous proposer

- un PARCOURS DE FORMATION INDIVIDUALISÉ & ADAPTÉ dans son contenu et sa durée.
- **Dossier à déposer avant le 15/10/2019**
- DERNIÈRE PÉRIODE de STAGE EN ENTREPRISE prévue du 04/05/2020 au 29/05/2020

FORMATIONS	VALIDÉES PAR	Code CPF	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
AGENT D'EXPLOITATION HÔTELLERIE RESTAURATION	TITRE HOMOLOGUÉ DE NIVEAU IV	247053	03/02/2020	29/05/2020
PERFECTIONNEMENT CUISINIER, SECOND DE CUISINE, CHEF DE CUISINE	C.Q.P.I.H. CUISINIER	247213	03/02/2020	29/05/2020
PERFECTIONNEMENT MAÎTRE D'HÔTEL	C.Q.P.I.H. MAÎTRE D'HÔTEL	247408	03/02/2020	29/05/2020
PERFECTIONNEMENT GOUVERNANTE D'ÉTAGES	C.Q.P.I.H. GOUVERNANTE D'ÉTAGES	248428	03/02/2020	29/05/2020
PERFECTIONNEMENT RÉCEPTIONNISTE	C.Q.P.I.H. RÉCEPTIONNISTE	249217	03/02/2020	29/05/2020
PERFECTIONNEMENT PIZZAÏOLO	C.Q.P.I.H. PIZZAIÖLO	293734	03/02/2020	10/04/2020
PERFECTIONNEMENT COMMIS DE CUISINE	C.Q.P.I.H. COMMIS DE CUISINE	248429	03/02/2020	29/05/2020
PERFECTIONNEMENT SERVEUR EN RESTAURATION	C.Q.P.I.H. SERVEUR EN RESTAURATION	261811	03/02/2020	29/05/2020

TOUT SAVOIR SUR LE CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le CPF de transition professionnelle est un nouveau dispositif qui remplace le Congé individuel de formation depuis le 1er janvier 2019

⇒ Objectif

Le CPF de transition professionnelle permet à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, une formation longue en vue de changer de métier ou de profession.

Le CPF de transition professionnelle vise à financer une action de formation certifiante

⇒ Qui peut en bénéficier

Le salarié en CDI doit justifier d'une ancienneté de 24 mois, discontinue ou non, en qualité de salarié, dont 12 mois dans la même entreprise, quelle que soit la nature des contrats de travail successifs.

Le CPF de transition est accessible également au salarié en CDD, durant son CDD ou pendant une période de chômage.

Le demandeur doit se prévaloir d'une ancienneté, en qualité de salarié, de 24 mois, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD, consécutifs ou non, au cours des 12 derniers mois.

Attention le demandeur ex-CDD doit débiter sa formation 6 mois maximum après la fin de son dernier contrat en CDD.

⇒ Modalités d'inscription

Le salarié dépose sa demande au Fongecif qui va instruire la demande et autorise la réalisation et le financement du projet. Cette décision est motivée et notifiée au salarié. Le salarié doit par ailleurs adresser à son employeur une demande écrite d'absence au plus tard 120 jours avant le début de l'action pour une absence supérieure à 6 mois, au plus tard 60 jours avant le début de l'action pour une absence de moins de 6 mois ou à temps partiel. L'employeur ne peut refuser la demande si les conditions d'ancienneté et la procédure sont respectées. En revanche, il peut demander son report de 9 mois au maximum sous certaines conditions.

⇒ Validation du projet

Le projet de transition professionnelle est examiné par le Fongecif qui valide la pertinence du projet et du positionnement préalable et instruit la demande de financement.

⇒ Financement

La mobilisation des droits inscrits au Compte personnel de formation (CPF) permet de contribuer au financement de l'action de formation.

Les frais pédagogiques et les frais liés à la formation sont assurés par le Fongecif. La rémunération du salarié est (en partie) maintenue :

- salaire inférieur ou égal à 2 Smic, rémunération maintenue à 100 % ;
- salaire supérieur à 2 Smic, rémunération maintenue à 90 % pour les formations s'étalant sur une année (ou d'une durée de 1 200 heures pour les formations discontinues ou à temps partiel), à 60 % pour les années suivantes ou à partir de la 1201^{ème} heure.

À noter enfin que pendant sa formation, le salarié bénéficie du maintien de sa protection sociale.



CATALYSE

vous propose **différentes**

formations professionnelles diplômantes



LE COMPTE PERSONNEL FORMATION DE TRANSITION PROFESSIONNELLE POUR LES SALARIÉS EN CDD OU CDI

Vous envisagez de vous reconverter ?

Le Compte Personnel de Transition vous permet, à votre initiative, de suivre une formation pour :

- changer d'activité, de secteur ou de profession,
- obtenir un diplôme.



Venez vous **INFORMER**
une **ÉQUIPE** de **PROFESSIONNELS**
répondra à **VOS ATTENTES.**



05 62 45 34 93